



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****190^e session**

Genève, 20-22 juin 2023

Point 4.8.5 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 :**Examen de projets d'amendements à des Règlements ONU
existants, soumis par le GRVA****Proposition de complément 2 à la version originale
du Règlement ONU n° 155 (Cybersécurité
et système de gestion de la cybersécurité)****Communication du Groupe de travail des véhicules
automatisés/autonomes et connectés***

Le texte ci-après, adopté par le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) à sa quinzième session (voir ECE/TRANS/WP.29/GRVA/15, par. 49), est fondé sur l'annexe V du rapport de la session (GRVA-15-05). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de juin 2023.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2023 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20), par. 20.6), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



Partie A de l'annexe 5, deuxième ligne du tableau A1, point 4, lire :

4.3.2 Menaces pour les véhicules liées à leurs voies de communication	4	Simulation de messages ou de données reçus par le véhicule	4.1	Simulation de messages par usurpation d'identité (messages V2X visant à informer d'une coopération ou à coordonner des manœuvres, messages GNSS, etc.)
			4.2	Attaque Sybil (visant à simuler d'autres véhicules pour faire croire qu'il y en a beaucoup sur la route)

Partie B de l'annexe 5, première ligne du tableau B1, lire :

Référence du tableau A1	Menace liée aux voies de communication des véhicules	Réf.	Mesure d'atténuation
4.1	Simulation de messages (messages V2X visant à informer d'une coopération ou à coordonner des manœuvres, messages GNSS, etc.) par usurpation d'identité	M10	Le véhicule doit vérifier l'authenticité et l'intégrité des messages qu'il reçoit.